



© UNICEF/ UN0265933

Le droit à la protection et à la justice

OBJECTIFS DU CYCLE

- Comprendre la notion de justice et de protection
- Sensibiliser aux dangers d'une surexposition aux écrans et aux risques d'internet.

LE CHIFFRE À RETENIR

En 2016, 250 millions d'enfants vivent dans un pays ou une zone touchée par un conflit.

- Un enfant forcé à travailler
- Un enfant victime de meurtre ou de mutilation

Dans certains pays développés comme la France, des enfants sont maltraités ou mis à l'écart. En France, de nombreux enfants et adolescents vivent dans des bidonvilles. Ils sont parmi les plus vulnérables dans notre pays. La situation des mineurs non accompagnés en France est également très préoccupante. Il s'agit d'enfants et d'adolescents qui sont seuls sur le territoire français, privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille. Fin 2014, ils étaient entre 8000 et 10000 environ. Ce sont les plus fragiles.

Les enfants sont plus vulnérables que les adultes. Ils ne peuvent éviter seuls les dangers, ils ont besoin de droits spécifiques (garantis par la CIDE). Certains enfants sont encore plus vulnérables que d'autres : les enfants handicapés, les enfants qui vivent dans la rue, les enfants réfugiés, les enfants qui vivent au milieu des conflits (guerres)... En 2016, 250 millions d'enfants vivent dans un pays ou une zone touchée par un conflit. Pendant que ces enfants travaillent ou vivent dans la rue, ils ne vont pas à l'école et ils mettent leur santé et parfois leur vie en danger (ils peuvent se blesser, tomber malade). Toutes ces formes de maltraitance et d'exploitation empêchent les enfants d'être heureux et de vivre normalement comme des enfants.

Source : My Unicef

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Tous les enfants ont le droit de grandir dans un environnement qui les protège de la violence, de l'exploitation, de la maltraitance et de la discrimination. Pourtant, des millions d'enfants sont victimes quotidiennement de brutalité et de sévices qui peuvent causer des séquelles physiques et psychologiques tout au long de leur vie.

Aujourd'hui, dans les pays en développement, beaucoup d'enfants ne sont pas protégés. Ils sont victimes de maltraitance et d'exploitation, souvent à cause de la pauvreté et des conflits. Un enfant non-protégé, c'est :

- Un enfant qui n'a pas d'identité
- Un enfant enrôlé dans des forces ou des groupes armés
- Un enfant réfugié qui fuit une situation de crise dans son pays



www.unicef.fr/sites/default/files/fiche_thematique_droit_protection_0

Activité 1 - Connaître son droit : C'est quoi la justice et la protection ?



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Photos (page suivante), imprimante (pour imprimer les photos), bandes de papier, feutres, crayons de couleurs, plumes, paillettes, peinture, pinceaux.



Durée

2 heures.



Lieu

Intérieur.

L'ACTIVITÉ À MENER

Nous vous proposons d'animer une « photo discussion », afin de permettre aux enfants d'échanger entre eux sur la protection et/ou la justice.

À partir des échanges du groupe, l'animateur.rice propose de transformer ce temps de discussion en une fresque qui pourra s'accrocher sur un mur du centre.

LE DÉROULEMENT

Photo-discussion :

L'animateur.rice dispose des photos sur la table et invite chaque participant à choisir une photo avec pour consigne : « *choisissez une photo qui représente pour vous la protection et/ou la justice, une photo qui vous parle, qui résonne en vous* ».

Au bout de 5 minutes, les participants peuvent prendre la photo choisie. Si 2 participants ont choisi la même photo, cela ne pose aucun problème, quand l'un aura pris la parole, il donnera la photo à l'autre participant.

Le placement des enfants doit être fait de telle manière que chacun puisse voir et être vu de l'ensemble du groupe. Le cercle est à privilégier.

La prise de parole :

Les enfants présentent leur photo chacun leur tour.

L'enfant qui le souhaite montre sa photo au reste du groupe et explique les raisons de son choix.

Les autres enfants peuvent compléter et/ou poser des questions à l'enfant qui a pris la parole. Nous vous conseillons une prise de parole spontanée et non dans le sens du groupe.

Le rôle de l'adulte :

L'animateur.rice distribue la parole si nécessaire, remercie après les interventions des participants et reformule en une ou deux phrases ce que vient de dire l'enfant pour s'assurer de la compréhension de tous. Il/elle doit être régulateur.rice en cas de besoin (blague/contradictions) et être vigilant.e aux émotions du groupe.

Parfois la photo discutée peut être vectrice de sujets personnels et d'émotion. Il est important de préciser aux enfants que ce qui se dit dans le cercle reste dans le cercle et qu'ils peuvent parler en confiance. L'émotion est accueillie et respectée. Une fois que chaque enfant a parlé de sa photo, l'adulte rassemble les idées exprimées et invite les enfants à

réfléchir à la possibilité de mettre tout cela sur une fresque.

Par la suite, deux possibilités sont envisageables :

- option 1 : chaque enfant représente sur la fresque ce dont il a parlé
- option 2 : les enfants se répartissent les différents thèmes évoqués et les représentent sur la fresque

Enfin, les enfants qui le souhaitent, peuvent coller leurs photos et écrire quelques mots sur la protection et la justice.

Ex : Je pense que la protection et la justice sont importantes car elle me permet de me sentir protégé des personnes qui peuvent vouloir me faire du mal.

Supports à reproduire pour la séance 1



© UNICEF/UN040513/Pirozzi



© UNICEF/UN0322845/Nazer



© UNICEF/UN0144357/LeMoyné



© UNICEF/UNI158778/Biswas



© UNICEF/UNI207861/Katragadda



© UNICEF/UN0139582/LeMoyné



© UNICEF/UN0249958/Noorani



© UNICEF/UN015576/Prinsloo



© UNICEF/UN0271799/Kelly



© UNICEF/UN0308306/Zaidi



© UNICEF/UN015618/Prinsloo



© UNICEF/UNI152782/Maitem



© UNICEF/UNI207196/Schnall



© UNICEF/UN055727/AI Shami



© UNICEF/UN0346997/Ijazah



© UNICEF/UN0249965/Noorani



© UNICEF/UNI164905/Terdjman



© UNICEF/UNI190750/Quarmyne



© UNICEF/UN0162310/Tremeau





© iStock



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Affiches / Feutres / peinture.



Durée

1h30.



Lieu

Une salle avec de l'espace.

Activité 4 - Vivre son droit : J'apprends le message clair

L'ACTIVITÉ À MENER

Le "message clair" est un outil promu dans la mouvance de la pédagogie Freinet. Il permet à deux enfants qui rencontrent une difficulté d'exprimer leur ressenti et leur besoin afin de trouver une solution idéale.

Le "message clair" est un premier levier de médiation entre enfants, rapide et simple.

Il ne permettra pas cependant de régler des conflits importants nécessitant la présence de l'adulte.

L'activité proposée consiste à apprendre aux enfants la technique du "message clair", à s'entraîner et à produire une affiche « ressources » à afficher dans l'accueil de loisirs.

LE DÉROULEMENT

Étape 1 – Découvrir le message clair

Le groupe d'enfants doit être placé de manière à voir et à être vu de tous. L'adulte encadrant peut sensibiliser les enfants en leur expliquant la démarche globale de l'outil.

Il s'agira d'énoncer les 7 étapes du message clair.

1. Prévenir son camarade que l'on a un message clair pour lui
2. Expliquer pourquoi on a un message clair à faire
3. Nommer les émotions que l'enfant ressent
4. Nommer le besoin qui en découle
5. Vérifier que le camarade a bien compris
6. Proposer une solution (ou plusieurs)
7. Acter la décision prise ensemble

Pour découvrir ces différentes étapes, vous pouvez demander au groupe quelles seraient pour eux, les étapes d'une résolution de conflit. À chaque proposition d'enfant, reformuler pour être sûr d'avoir compris puis demander leur avis au reste du groupe. Si la proposition de l'enfant n'est pas retenue, expliquez-le-lui pour qu'il se sente en confiance et invitez-le à faire de nouvelles propositions.

Au fur et à mesure de la séance, vous pouvez noter les propositions des enfants sur un support. Cela peut être des affiches blanches, un tableau, un grand rouleau de papier etc...

Pour guider les enfants, vous pouvez préparer 7 cases, ou 7 feuilles de papier et noter leurs propositions dans l'ordre du "message clair". Ils verront ainsi qu'une ou plusieurs étapes ont été oubliées et celles encore à découvrir.

Nous vous invitons à vous nourrir d'exemples pour illustrer les propositions des enfants tels que :

Quand tu m'es rentré dedans, ça m'a fait mal à l'épaule et j'aimerais que tu me demandes pardon.

Quand tu cris pendant que je parle, ça m'embête parce que Lucie ne m'entends pas et ce que j'ai à lui dire est important. Est-ce que tu peux arrêter le temps que je finisse ?

Étape 2 – S'entraîner à l'utiliser

Une fois toutes les étapes découvertes, les enfants vont pouvoir s'entraîner. L'idéal est qu'ils soient par trinômes. 2 enfants s'entraînent à formuler un message clair pendant que le troisième observe si les différentes étapes sont respectées. À la fin de l'exercice, l'observateur peut donner son avis.

Chacun des enfants du trinôme occupe les différents rôles.

L'animateur circule entre les enfants pour encourager, rectifier, valider...

Pour que les enfants s'entraînent, l'étude de cas peut être choisie par l'adulte ou par les enfants.

Ex : un enfant fait du bruit pendant que l'autre travaille, un enfant qui chahutait a bousculé un enfant dans la cour, un enfant se moque d'un autre...

À l'issue de cette première mise en situation, vous pouvez organiser un forum de parole pour que chaque enfant puisse faire un retour d'expérience au reste du groupe.

Pistes d'analyse :

Ce que j'ai trouvé facile / moins facile

Ce que j'ai préféré dans l'exercice / ce que j'ai moins aimé

Étape 3 – Produire une affiche ressource

Afin de se souvenir des différentes étapes mais aussi pour que les autres enfants du centre puissent le découvrir, la fabrication d'une affiche ressource est indispensable.

Vous pouvez affecter une étape par groupe d'enfants et à eux de décorer, de l'écrire, de l'illustrer comme ils le souhaitent.



© UNICEF/CP F. DONCOURT

Le droit à la participation

OBJECTIFS DU CYCLE

- Habituer les enfants à prendre part aux décisions.
- Permettre aux enfants d'exprimer librement et dans le respect leurs opinions

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La participation, c'est la possibilité que les enfants et les jeunes ont de penser, de croire et d'exprimer leurs opinions librement, dans le respect des autres. Les adultes sont là pour les écouter et leur apporter une information fiable et adaptée à leur âge. Cette information doit leur permettre de se forger une opinion critique et de participer activement, dans leur vie privée ou publique.

La place des enfants dans la société a évolué depuis le XIX^e siècle. Au fur et à mesure que les enfants ont été mieux pris en compte et reconnus dans la société, il est devenu de plus en plus évident qu'ils devaient aussi pouvoir être associés aux décisions qui les concernent. Aujourd'hui, les enfants occupent une place plus centrale dans la famille que dans le passé. Ils influencent les choix de leurs parents sur certains plans comme les achats ou la technologie, beaucoup plus que leurs parents n'ont pu le faire avec les leurs. Les enfants et les jeunes maîtrisent les nouvelles technologies souvent mieux que certains adultes et sont parfois en situation de leur transmettre leurs connaissances.

LES BIENFAITS DE LA PARTICIPATION

La participation est non seulement un droit fondamental mais elle favorise aussi un développement complet de la personnalité et des capacités de l'enfant. Les jeunes apprennent mieux lorsqu'ils peuvent faire de véritables choix et sont pleinement impliqués dans la gestion de leur vie quotidienne.

En participant, les jeunes prennent confiance, ils acquièrent des compétences et apprennent à protéger leurs droits. Ils sont actifs et acquièrent des connaissances par eux-mêmes au lieu d'attendre qu'elles viennent de l'extérieur.

ET EN FRANCE ?

Dans la foulée de l'adoption de la CIDE en 1989, une Charte européenne de participation citoyenne encourage dès 1992 la participation des jeunes à la vie locale. Une nouvelle version de la Charte, adoptée en 2003, en élargit la conception et reconnaît aux jeunes le droit de participer aux décisions.

En France, il existe des Conseils municipaux et départementaux d'enfants ou de jeunes (CME, CMJ, CDJ) au sein de certaines mairies, où des enfants et des jeunes sont élus et se réunissent pour donner leur avis, faire entendre leur voix, participer aux décisions prises par la Ville ou le Département sur des sujets qui les concernent (les parcs et jardins, les loisirs, l'école, la sécurité...). Il existe d'autres modes d'expression comme les juniors associations qui permettent à des groupes de jeunes de

12 à 18 ans de mener des actions sur la base d'une passion, d'une idée ou d'un projet. Par ailleurs, de plus en plus d'écoles constituent des « conseils des élèves ». Ce conseil se réunit régulièrement afin d'évoquer les problèmes de la classe et de l'école en général. Dans une classe de CP à Paris, par exemple, chaque enfant est élu par les autres élèves pour un rôle précis (président, ministre du silence, etc.) et peut s'exprimer librement. Ce conseil s'inspire des instances républicaines et permet aux enfants de prendre la parole et d'agir en vue d'améliorer la vie à l'école. Pourtant, d'après la Consultation nationale des 6-18 ans menée par l'UNICEF en 2016, 24 % des enfants et des jeunes, soit près d'un enfant sur trois, ne peuvent pas donner leur avis sur le fonctionnement de leur école, leur collège ou leur lycée.

Activité 1 bis

Le débat mouvant



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Feuilles/marqueur.



Durée

20 minutes.



Lieu

Intérieur/extérieur.

L'ACTIVITÉ À MENER

Cet atelier consiste en une prise de position publique sur un sujet de réflexion commune. Cette activité permet à chaque enfant de donner et d'argumenter son point de vue.

LE DÉROULEMENT

Avant, l'animateur.ice :

- prépare les sujets à débattre (prochaines activités, sorties, organisation de la vie du centre, goûter etc.).
- prépare trois panneaux « D'accord » « Un peu d'accord » « Pas d'accord »
- disposer les panneaux dans trois endroits différents dans la salle

Pendant, l'animateur.ice :

- rassemble les élèves au milieu de la salle
- explique la consigne et rappelle aux enfants qu'ils peuvent à tout moment changer d'avis, par conséquent, se repositionner devant un autre panneau
- soumet le sujet à débattre au groupe
- invite les enfants à se placer devant les panneaux qui correspondent à leurs opinions
- demande aux enfants d'expliquer leur prise de position
- invite les autres à réagir, dans la bienveillance et le respect

Exemples de sujets :

-Medhi et Guillaume ne veulent pas jouer au foot avec des filles parce qu'ils disent qu'elles ne sont pas faites pour ce sport. Est-ce qu'ils ont raison ?

-Noah envoie trois messages par jour à Mariame pour lui demander de sortir avec lui, est-ce que c'est du harcèlement ?

Rôle de l'adulte :

Nous conseillons à l'adulte de ne pas donner son point de vue, mais de laisser les enfants s'exprimer entre-deux. Lorsque le débat se déroule uniquement entre deux personnes, l'adulte invite les autres à prendre la parole. Enfin, il/elle rappelle aux participant.es de s'adresser au groupe et non à lui seul (e).